

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY
Compte-rendu du Conseil Municipal

SEANCE du mardi 6 juillet 2019

L'an deux mille-dix-neuf, le six du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 9 heures à la salle de réunion de la Mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur CHANAUD Anthony Maire de la Commune le 27 juin 2019 en application de l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames LOWRY Emanwela, SCHREYS Colette, FAVRY Simone, PEYRADE Danielle, CHAYNES Danielle, FREMONT Marie
Messieurs CHANAUD Anthony, PEYRADE Denis, BENNAVAIL Georges, DIEM Gérard, GREVOUL Eric, MANIAK Stanislas, ROS Robert.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame CRAMBES Martine donne procuration à Madame SCHREYS Colette
Monsieur FERRIE Pierre donne procuration à Monsieur PEYRADE Denis
Monsieur MALET Didier donne procuration à Madame LOWRY Emanwela
Monsieur ISRAEL Stéphane donne procuration à Madame FAVRY Simone
Monsieur ELOY Alain donne procuration à Monsieur DIEM Gérard.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Madame, Messieurs GENEVIEVE Christian, ESPERCE Alain

Ordre du jour

- 1- **Adhésion au contrat groupe d'Assurance Statutaire du Centre de Gestion de l'Aude de la Commune Nouvelle VAL-DU-FABY**
- 2- **Taux pour le contrat groupe d'Assurance Statutaire du Centre de Gestion de l'Aude de la Commune Nouvelle VAL-DU-FABY**
- 3- **Durée des amortissements du Budget M49 de la Commune Nouvelle VAL-DU-FABY**
- 4- **Indemnités pour les heures complémentaires et supplémentaires de la Commune Nouvelle VAL-DU-FABY**
- 5- **Création d'un emploi d'un Contrat à durée déterminée pour l'Ecole**
- 6- **Convention piscine de la Commune Nouvelle VAL-DU-FABY**

QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Monsieur_Robert ROS

Ouverture du Conseil Municipal à 9 heures 09. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour inscrire 2 points supplémentaires à l'ordre du jour. L'accord unanime est donné à Monsieur le Maire pour inscrire les 2 points suivants :

- 7- **Projet de valorisation du moulin de Galié de ROUVENAC**
- 8- **Création d'un radié de fond de lit à FA**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil les Comptes rendus des 2 Conseils Municipaux précédents. Approbation unanime du Conseil Municipal.

- 1- **Adhésion au contrat groupe d'Assurance Statutaire du Centre de Gestion de l'Aude de la Commune Nouvelle VAL-DU-FABY**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la création de la nouvelle commune Val-du-Faby, il est nécessaire de modifier les termes de l'Adhésion au contrat A.S.C.G.A pour le mettre au nom de la commune VAL DU FABY. La délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

- 2- **Taux pour le contrat groupe d'Assurance Statutaire du Centre de Gestion de l'Aude de la Commune Nouvelle VAL-DU-FABY**

Monsieur le Maire explique que le taux d'indemnisation journalière pour le contrat d'A.S.C.G.A. des agents municipaux doit être harmonisé. Monsieur le Maire propose le taux moyen d'indemnisation à 6.80% pour les titulaires à temps plein et le taux à 1.05 % pour les agents à temps partiel. La délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

3- Durée des amortissements du Budget M49 (eau-assainissement) de la Commune Nouvelle VAL-DU-FABY

Monsieur le Maire explique le mode de calcul des amortissements qui sont portés annuellement sur les budgets. Ils permettent de prévoir le remplacement des biens investis par la commune. Sur les conseils de Monsieur le Percepteur de Quillan, Monsieur le Maire propose de revoir les durées des divers amortissements et les fixer au besoin réel de remplacement des biens investis, ce qui permet de présenter des budgets au plus près de la réalité. La délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

4- Indemnités pour les heures complémentaires et supplémentaires de la Commune Nouvelle VAL-DU-FABY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du nombre d'heures supplémentaires effectuées par la secrétaire en raison de la mise en place de la nouvelle commune et de la difficulté à informatiser notamment la facturation de l'eau pour la première année de la fusion car il faut retaper tous les index de chaque compteur un à un. M le Maire propose au Conseil d'instaurer pour la commune nouvelle le principe des heures supplémentaires pour les agents en fonction des besoins. M le Maire propose de payer la moitié des heures effectués par la secrétaire de Mairie en heure supplémentaires et l'autre moitié en congés à rattraper. La délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

5- Création d'un emploi d'un Contrat à durée déterminée pour l'Ecole

Monsieur le Maire rappelle la situation contractuelle de Madame Oriane BARBAT employée à l'école. Pour maintenir son poste à l'école il est nécessaire de créer à la demande du Centre de Gestion un CDD (Contrat à durée Déterminée) qui doit paraître au mouvement du personnel. La délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

6- Convention piscine de la Commune Nouvelle VAL-DU-FABY

Monsieur le Maire explique qu'une convention avec la mairie de Limoux pour l'accès à la piscine des enfants de l'école existait avec l'ancienne commune de Fa. La convention doit être actualisée au titre de la nouvelle commune Val-du-Faby. Le tarif est inchangé à 2 € par enfant. La délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

7- Projet de valorisation du moulin de Galié à ROUVENAC

Monsieur le Maire fait part au Conseil de son projet de valorisation du moulin de Galié, un patrimoine de Rouvenac. Monsieur le Maire a contacté l'un des propriétaires Monsieur Bruno TISSEYRE qui, en accord avec sa famille, est prêt à le céder à la commune gratuitement. Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois la famille TISSEYRE pour ce don au nom de l'intérêt général. Monsieur le Maire propose de rebâtir ce moulin avec des subventions régionales et européennes en l'équipant d'un générateur pour produire de l'électricité comme cela existe déjà pour d'autres moulins. D'autre part le Conseil Départemental met à disposition un budget participatif de 1,5 millions d'Euros dans lequel ce projet pourrait s'inscrire et être subventionné à 100%. Un dossier va être déposé sous peu par la commune. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour l'acceptation du don de la parcelle B 472 par la famille TISSEYRE.

8- Création d'un radié de fond de lit

Monsieur le Maire fait part d'une demande de projet de 2 privés Christophe AUDOUY et Madame Françoise de MONTAUZON qui souhaiteraient avoir accès à leur propriété par la création d'un radié de fond de lit. L'Agence de l'eau a donné son accord en construisant un radié de fond de lit mais pas un gué qui pourrait créer un obstacle en cas de crue. M le Maire précise que les travaux devront se faire aux frais des demandeurs.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour l'acceptation de la création du radié de fond de lit, comme le préconise l'Agence de l'eau, aux frais des demandeurs.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de prêt du foyer

Monsieur le Maire fait part de la demande d'utilisation du foyer de Fa 2 fois par semaine par une association créée par une personne résidente de Rouvenac. Elle souhaiterait monter un spectacle de théâtre chorégraphique. Pour éviter toute concurrence avec l'association de théâtre de FA, Madame Marie FREMONT est mandatée par le Conseil pour discuter avec les deux associations et veiller à ce que les activités proposées soient complémentaires et non concurrentes dans l'intérêt du milieu associatif de notre commune.

Location de l'appartement libéré dans les logements au-dessus de la Mairie

Monsieur le Maire fait part au Conseil du prochain départ d'un locataire et présente les demandes de location. Dans le cadre de la politique d'accueil des familles dans le village et d'investissement pour créer des revenus pour la commune, Monsieur le Maire propose, comme le font d'autres communes, de prévoir annuellement un budget pour acquérir des maisons qui se vendent à un prix raisonnable et de les louer à des familles. Il y aurait une opportunité d'achat de maison cette année ce qui permettrait d'éviter l'expulsion du locataire et générerait des revenus locatifs supplémentaires pour la commune.

Une visite de la maison par des membres du Conseil est prévue et une expertise sera commandée.

Le Conseil donne son accord sur le principe.

Pour la location de l'appartement au-dessus de la Mairie priorité sera donnée aux familles avec enfants qui devront être scolarisés à l'école de FA.

Traversée des 2 villages

Monsieur Stanislas MANIAK fait le point sur le dossier. Après l'avant-projet présenté par L'ATD, le CAUE a été contacté pour travailler sur les traversées des villages de FA et de ROUVENAC. Il s'agit de faire ralentir les véhicules et d'embellir les cœurs des villages.

La finalisation du dossier par l'ATD fera suite à une réunion à laquelle sont conviés les Conseillers Municipaux fixée au 22 juillet à 9h

Accessibilité des lieux publics (ADAP)

Monsieur Stanislas MANIAK fait part de la finalisation du dossier pour Fa et de l'envoi de celui-ci.

Monsieur Denis PEYRADE fait le point des réalisations à Rouvenac. Les employés communaux de Rouvenac seront chargés d'effectuer les petits travaux restants pour être conformes.

Branchement Tuilerie à ROUVENAC

Monsieur Denis PEYRADE fait le point. La traversée de la rivière est réalisée, il suffira d'ouvrir la vanne et de régler la pression. Ces travaux d'alimentation permettront de faire de substantielles économies.

Monsieur Stanislas MANIAK complète et explique que l'on attend la vérification de l'étanchéité du réseau.

Orage de Grêle

Madame Emanwela LOWRY pose la question du classement de l'évènement en catastrophe naturelle.

Monsieur le Maire explique qu'il s'est renseigné auprès de la Préfecture et des assurances et qu'en tant que sinistres assurables, les dégâts causés par la grêle ne sont pas pris en compte dans le cadre des catastrophes naturelles. Chaque personne qui a des dégâts doit contacter son assurance pour se faire indemniser. M le Maire explique que si les propriétaires en ont besoin qu'ils le contactent et il fera des papiers individuels attestant de l'orage de grêle sur la commune.

Isolation à l'école

Monsieur Eric GREVOUL fait part des problèmes d'isolation thermique à l'école. Monsieur le Maire fait le point des lourds travaux déjà réalisés il y a deux ans pour améliorer l'isolation thermique (création d'un préau côté sud, pose de rideaux coulissants) qui ont considérablement amélioré le confort dans l'école l'été. Mais, en ce qui concerne la toiture, il faudrait enlever toutes les tuiles pour faire une nouvelle isolation du toit, ce qui représente un coût très important.

Nocivité des champs magnétiques

Madame Danielle PEYRADE donne lecture, à titre d'information, d'un article de revue scientifique sur les conséquences de l'exposition des enfants aux champs magnétiques basse fréquence.

Cela va dans le sens de la délibération prise lors du précédent Conseil Municipal qui s'oppose à la mise en place du compteur LINKY dans les bâtiments communaux.

Bibliothèque partagée

Madame Colette SCHREYS fait part de l'inquiétude d'une des bénévoles de la bibliothèque municipale de Rouvenac concernant la mise en place d'une bibliothèque partagée, ce qui risque de nuire à la bibliothèque qui fonctionne très bien. Monsieur le Maire pense que les 2 bibliothèques sont complémentaires et non concurrentes, mais ne veut pas démobiliser les bénévoles qu'il remercie une fois de plus pour leur travail et propose d'abandonner l'idée d'une bibliothèque partagée sur ROUVENAC, étant donné qu'il en existe déjà une sur la commune, à FA.

Vu pour être affiché le mardi 9 juillet 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Maire

Anthony CHANAUD